



Wallonie



Service public  
de Wallonie

DIRECTION GENERALE  
OPERATIONNELLE DE LA  
FISCALITE

DEPARTEMENT DES OPERATIONS  
PATRIMONIALES

TRANSMISSIONS D'ENTREPRISES

Avenue Gouverneur Bovesse, 29  
B-5100 Jambes

Date de mise à jour : 29/05/2019

## **Précisions pour aider à compléter la demande de l'attestation pour le MAINTIEN du taux réduit en matière de SUCCESSION**

Pour une demande d'attestation de maintien portant sur :

- Une transmission d'entreprise individuelle → Point A.
- Une transmission de terres agricoles → Point B.
- Une transmission de titres ou de créances → Point C.

### **A. TRANSMISSION D'ENTREPRISE INDIVIDUELLE PAR SUCCESSION**

**Cadre 1.1** : Identifier le défunt.

**Cadre 1.2** : Identifier le bureau de l'enregistrement où a été déposée la déclaration de succession.

**Cadre 1.3** : **Les continueurs sont les héritiers.** Identifier tous les héritiers ayant sollicité la délivrance de l'attestation d'octroi du taux réduit.

**Cadre 1.4** : Identifier le notaire ou tout autre mandataire.

**Cadre 2** : Cocher  Personne physique

**Cadre 2.1** : à compléter

**Cadre 2.2** : **ne pas compléter**

**Cadre 3** : **ne pas compléter**

**Cadre 4** : Le nombre moyen de travailleurs occupés sous contrat de travail pendant les 5 dernières années à partir de la date du décès.

**Cadre 5** : Le nombre d'indépendants occupés dans l'entreprise pendant les 5 dernières années à partir de la date du décès.

**Cadre 6** : **ne pas compléter**

**Cadre 7** : Identifier tous les biens ayant fait l'objet de la transmission au jour du décès et **leur valeur à l'issue de la période de 5 ans suivant la date du décès.** (En cas d'entreprise agricole : valeur globale si aucune terre n'a été vendue dans la période des 5 ans et valeur de chaque terre si parcelle vendue dans ladite période).



(\*) annexes à fournir obligatoirement sous peine de dossier incomplet  
DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE  
DE LA FISCALITÉ



Wallonie



Service public  
de Wallonie

DIRECTION GENERALE  
OPERATIONNELLE DE LA  
FISCALITE

DEPARTEMENT DES OPERATIONS  
PATRIMONIALES

TRANSMISSIONS D'ENTREPRISES

Avenue Gouverneur Bovesse, 29  
B-5100 Jambes

Date de mise à jour : 29/05/2019

**Cadre 8** : Liste des annexes et pièces à joindre **obligatoirement** (\*) :

**Cadre 8.1** : Copie des avertissements extraits de rôle complets ou déclarations fiscales complètes certifiées conformes de ou des indépendants pour les 5 années à compter de la date du décès.

**Cadre 8.2** : pas à fournir

**Cadre 8.3.a.**: Attestation ONSS reprenant le nombre d'équivalents temps plein sous contrat de travail pour les 5 années à compter de la date du décès ou à défaut, les bilans sociaux pour les 5 années.

**Cadre 8.3.b** : Une attestation d'affiliation de la caisse sociale pour chaque indépendant travaillant avec l'exploitant, y compris celui-ci.

**Egalement à fournir :**

- La déclaration de succession déposée (**avec date du dépôt**) ou l'avis de taxation du SPF Finances.
- Les extraits de matrices cadastrales **actualisées** fournies par l'administration du cadastre

**Cadre 9** : Signature de **TOUS** les héritiers (en original).



(\*) annexes à fournir obligatoirement sous peine de dossier incomplet  
DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE  
DE LA FISCALITÉ



Wallonie



Service public  
de Wallonie

DIRECTION GENERALE  
OPERATIONNELLE DE LA  
FISCALITE

DEPARTEMENT DES OPERATIONS  
PATRIMONIALES

TRANSMISSIONS D'ENTREPRISES

Avenue Gouverneur Bovesse, 29  
B-5100 Jambes

Date de mise à jour : 29/05/2019

## **B . TRANSMISSION DE TERRES AGRICOLES PAR SUCCESSION**

**Cadre 1.1** : Identifier le défunt.

**Cadre 1.2** : Identifier le bureau de l'enregistrement où a été déposée la déclaration de succession.

**Cadre 1.3** : **Les continueurs sont les héritiers.** Identifier tous les héritiers ayant sollicité la délivrance de l'attestation d'octroi du taux réduit.

**Cadre 1.4** : Identifier le notaire ou tout autre mandataire.

**Cadre 2** : Identifier le ou les exploitant(s) effectif(s) de l'activité agricole

Compléter le **cadre 2.1** si l'exploitant effectif est une personne physique.

Compléter le **cadre 2.2** si l'exploitant effectif est une personne morale.

**Cadre 3** : **ne pas compléter**

**Cadre 4** : Le nombre moyen de travailleurs occupés sous contrat de travail pendant les 5 dernières années à partir de la date du décès.

**Cadre 5** : Le nombre d'indépendants occupés dans l'entreprise pendant les 5 dernières années à partir de la date du décès.

**Cadre 6** : **ne pas compléter**

**Cadre 7** : Identifier toutes les terres agricoles ayant fait l'objet de la transmission au jour du décès et **leur valeur à l'issue de la période de 5 ans suivant la date du décès.** (Valeur globale si aucune terre n'a été vendue dans la période des 5 ans et valeur de chaque terre si parcelle vendue dans la dite période).

**Cadre 8** : Liste des annexes et pièces à joindre **obligatoirement** (\*) :

**Si l'exploitant est une personne physique :**

**Cadre 8.1** : Copie des avertissements extraits de rôle complets ou déclarations fiscales complètes certifiées conformes de ou des indépendants pour les 5 années à compter de la date du décès.

**Cadre 8.2** : pas à fournir

**Cadre 8.3.a.**: Attestation ONSS reprenant le nombre d'équivalents temps plein sous contrat de travail pour les 5 années à compter de la date du décès ou à défaut, les bilans sociaux pour les 5 années.

**Cadre 8.3.b** : Si indépendants : Une attestation d'affiliation de la caisse sociale pour chaque indépendant travaillant avec l'exploitant, y compris celui-ci.

(\*) annexes à fournir obligatoirement sous peine de dossier incomplet

DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE  
DE LA FISCALITÉ





Wallonie



Service public  
de Wallonie

DIRECTION GENERALE  
OPERATIONNELLE DE LA  
FISCALITE

Date de mise à jour : 29/05/2019

DEPARTEMENT DES OPERATIONS  
PATRIMONIALES

TRANSMISSIONS D'ENTREPRISES

Avenue Gouverneur Bovesse, 29  
B-5100 Jambes

**Egalement à fournir obligatoirement (\*) :**

- La déclaration de succession déposée (**avec date de dépôt**) ou l'avis de taxation du SPF Finances.
- Les extraits de matrices cadastrales **actualisées** fournies par l'administration du cadastre
- Si l'exploitant est une tierce personne, le bail à ferme ou preuves de paiement de fermage ou déclaration sur l'honneur pour les 5 années à compter de la date du décès.

**Si l'exploitant est une personne morale :**

**Cadre 8.1** : pas à fournir

**Cadre 8.2** : copie certifiée sincère des comptes annuels de l'entreprise, en ce compris le bilan social, pour les exercices comptables clôturés pendant la période de 5 ans à compter de la date du décès.

**Cadre 8.3.a.** : Attestation ONSS reprenant le nombre d'équivalents temps plein sous contrat de travail pour les 5 années à compter de la date du décès ou à défaut, les bilans sociaux pour les 5 années.

**Cadre 8.3.b** : Si indépendants : une attestation d'affiliation de la caisse sociale pour chaque indépendant travaillant avec l'exploitant, y compris celui-ci.

**Egalement à fournir obligatoirement (\*) :**

- La déclaration de succession déposée (**avec date du dépôt**) ou l'avis de taxation du SPF Finances
- Les extraits de matrices cadastrales actualisées fournies par l'administration du cadastre
- Si l'exploitant est une tierce personne, le bail à ferme ou preuves de paiement de fermage ou déclaration sur l'honneur pour les 5 années à compter de la date du décès.

**Cadre 9** : Signature de **TOUS** les héritiers, en original.



(\*) annexes à fournir obligatoirement sous peine de dossier incomplet  
DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE  
DE LA FISCALITÉ



Wallonie



Service public  
de Wallonie

DIRECTION GENERALE  
OPERATIONNELLE DE LA  
FISCALITE

DEPARTEMENT DES OPERATIONS  
PATRIMONIALES

TRANSMISSIONS D'ENTREPRISES

Avenue Gouverneur Bovesse, 29  
B-5100 Jambes

Date de mise à jour : 29/05/2019

## **C . TRANSMISSION DE TITRES OU DE CREANCES PAR SUCCESSION**

**Cadre 1.1** : Identifier le défunt.

**Cadre 1.2** : Identifier le bureau de l'enregistrement où a été déposée la déclaration de succession.

**Cadre 1.3** : **Les continueurs sont les héritiers.** Identifier tous les héritiers ayant sollicité la délivrance de l'attestation d'octroi du taux réduit.

**Cadre 1.4** : Identifier le notaire ou tout autre mandataire.

**Cadre 2** : Cocher  Personne morale

**Cadre 2.1** : **ne pas compléter**

**Cadre 2.2** : à compléter

**Cadre 3** : Identité des filiales

**Cadre 4** : Le nombre moyen de travailleurs occupés sous contrat de travail, sur une base consolidée, pendant les 5 dernières années à partir de la date du décès.

**Cadre 5** : Le nombre d'indépendants occupés par le groupe pendant les 5 dernières années à partir de la date du décès.

**Cadre 6** : Indiquer le nombre de parts sociales, de titres, à l'issue de la période de 5 ans à partir de la date du décès.

**Cadre 7** : **ne pas compléter**

**Cadre 8** : Liste des annexes et pièces à joindre **obligatoirement** (\*) :

**Cadre 8.1** : Néant

**Cadre 8.2** : copie certifiée sincère des comptes annuels de l'entreprise, en ce compris le bilan social, pour les exercices comptables clôturés pendant la période de 5 ans à compter de la date du décès.

**Cadre 8.3.a.**: Attestation ONSS reprenant le nombre d'équivalents temps plein sous contrat de travail pour les 5 années à compter de la date du décès ou à défaut, les bilans sociaux pour les 5 années.

**Cadre 8.3.b** : Une attestation d'affiliation de la caisse sociale pour chaque indépendant travaillant avec l'exploitant, y compris celui-ci.



(\*) annexes à fournir obligatoirement sous peine de dossier incomplet  
DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE  
DE LA FISCALITÉ



Wallonie



Service public  
de Wallonie

DIRECTION GENERALE  
OPERATIONNELLE DE LA  
FISCALITE

DEPARTEMENT DES OPERATIONS  
PATRIMONIALES

TRANSMISSIONS D'ENTREPRISES

Avenue Gouverneur Bovesse, 29  
B-5100 Jambes

Date de mise à jour : 29/05/2019

**Egalement à fournir (\*) :**

- La déclaration de succession déposée (**avec date du dépôt**) ou l'avis de taxation du SPF Finances.
- Le registre des actionnaires.
- Le procès-verbal de la dernière assemblée générale.

**Cadre 9** : Signature de **TOUS** les héritiers (en original).

**Toute information relative à cette matière peut-être obtenue à l'adresse suivante :**

[transmission.sjj@spw.wallonie.be](mailto:transmission.sjj@spw.wallonie.be)



(\*) annexes à fournir obligatoirement sous peine de dossier incomplet  
DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE  
DE LA FISCALITÉ